



En effet, un décret portant réorganisation de la société Cameroon Telecommunications (Camtel), l'opérateur historique des télécoms du pays vient d'être signé par le chef de l'Etat camerounais. Il porte essentiellement sur l'ouverture aux capitaux privés .

En clair, il est désormais possible que des opérateurs télécoms de renom, qui ont toujours dénoncé le monopole accordé à Camtel sur la gestion de la fibre optique, par exemple, bénéficient également du dividende de cette exclusivité, en intégrant le capital de cette entreprise publique.

Cette réalité est déjà observée dans le secteur des hydrocarbures, où des marketeurs privés participent, par exemple, au capital de l'unique raffinerie du pays (Sonara) ou encore de celui de la société publique de stockage des produits pétroliers raffinés (SCDP).